



**CAPD du jeudi 20 juin 2019**

**Déclaration SE-Unsa 34**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Trois organisations syndicales sur les quatre représentées en CAPD ont respecté les règles de confidentialité quant à la diffusion des documents de travail. Le SE-Unsa regrette que cette attitude de responsabilité ne fasse pas l'unanimité et que nos collègues du SNUipp divisent ainsi la nécessaire unité syndicale sur ce sujet. Le SE-Unsa s'est déjà exprimé à ce sujet, nous n'y reviendrons pas.

Le Mouvement 2019 dans le département de l'Hérault ne sera finalement pas la catastrophe annoncée. Dans de nombreux départements pourtant, y compris dans notre académie, les choses ne se passent pas bien. Problème de paramétrage de l'algorithme, manque de transparence et de communication, envoi tardif des documents de travail, boycott des instances...

Le fait que le département de l'Hérault soit épargné tient principalement à 2 éléments :

- La souplesse des OS qui, malgré l'envoi tardif des derniers documents, se sont mises au travail en bouleversant leurs habitudes dans l'intérêt des collègues qui ont déjà suffisamment patienté.
- Le sérieux et la qualité du travail des agents administratifs ayant participé aux opérations Mouvement.

Le SE-Unsa sait dire et dénoncer lorsque les choses ne vont pas, comme lors du Mouvement des 3 dernières années, mais il sait aussi reconnaître et faire savoir lorsqu'elles se passent bien.

Les retards de cette année ne sont que le fruit du Ministère. On ne peut aucunement reprocher quoi que ce soit à la gestion départementale qui s'est montrée efficace et transparente. Je le dis d'autant plus que cela ne fut pas le cas ces dernières années. Au nom des militants qui ont travaillé sur le Mouvement mais également de l'ensemble des collègues auxquels nous pourrions certifier le sérieux et la bienveillance qui ont prévalu au traitement de leur demande de mutation, le SE-Unsa vous remercie.

Toutefois, cela ne nous prémunira pas des éventuels problèmes qui pourraient apparaître post CAPD. Le SE-Unsa vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que les situations qui pourraient se révéler bénéficient de la même bienveillance, particulièrement en acceptant de procéder à des chaînes, si nécessaire, post-CAPD.

Enfin et pour finir sur ce point, le SE-Unsa rejoint l'analyse de SUD Education qui a pointé une communication non égalitaire entre les organisations syndicales. Le SE-Unsa sait que cela ne s'est pas fait à dessein mais il est effectivement nécessaire, y compris dans des périodes de tension, de conserver la nécessaire égalité de niveau d'information entre tous les acteurs.

Merci de votre attention.

Jean-Robert BIGGIO  
Secrétaire Départemental